

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE PERCUE PAR L'EPCI EN LIEU ET PLACE D'UN SYNDICAT MIXTE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 048 PAYS DE TRONCAIS

POUR LE SYNDICAT : 003 SICTOM REGION MONTLUCONNAISE

Bases exonérées sur délibération : 0  
 Pas de plafonnement institué : >>>>>>>  
 Coefficient : >>>>>>>  
 Bases définitives de l'année précédente : 1 477 449  
 Bases prévisionnelles d'imposition : 1 539 023

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

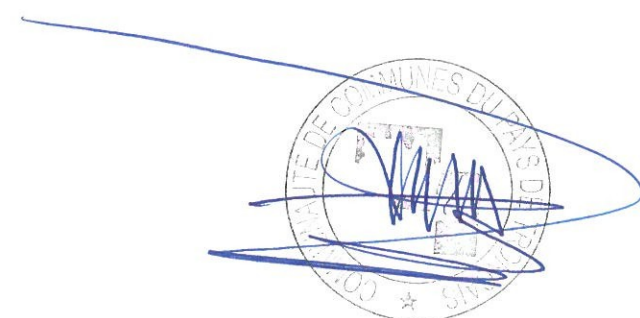
ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
36 SICTOM RM C1	1 539 023	10,15%	156 130€

A MOULINS, le 04 mars 2024  
 Le Directeur Départemental des Finances Publiques,  
 SYLVAIN EME


A , le  
 Le Préfet,

A *Céilly*, le *10 avril 2024*  
 Le Président,

ANNÉE 2024  
 Envoyé en préfecture le 15/04/2024 : 2  
 Reçu en préfecture le 15/04/2024 : 1259  
 Publié le  
 ID : 003-240300558-20240410-D202444-DE  
 S<sup>2</sup>LOW



Envoyé en préfecture le 15/04/2024 : 3  
 Reçu en préfecture le 15/04/2024  
 Publié le  
 ID : 003-240300558-20240410-D202444-DE



III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 048 PAYS DE TRONCAIS

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
36 SICTOM RM C1	143 LETELON	P	88 158
	168 IFP MEAULNE	P	943 330
	293 URCA Y	P	369 298
	318 IFP VITRAY	P	138 237